

LA FRANCE
VRAIMENT !

LE MINISTÈRE DES CITOYENS !



**LA FRANCE VRAIMENT
FRANCOPHONE !**

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL
« RAYONNEMENT DE LA FRANCE ET FRANCOPHONIE »

DOCUMENT PROVISOIRE

“

GROUPE DE TRAVAIL PRÉSIDÉ PAR

SOMMAIRE

I. Un projet politique francophone

- A. Défense de la langue française et promotion du plurilinguisme
- B. La culture francophone
- C. Une francophonie tournée vers la jeunesse

II. Un pilote pour le navire francophonie

- A. La création d'un ministère de la francophonie
- B. La coopération décentralisée, un levier pour le projet francophone

III. La mobilité pour faire la communauté

- A. La création d'un « erasmus francophone »
- B. Vers un visa francophone

“

INTRODUCTION

C'est un postulat que l'histoire nous enseigne : la France, « nation bicyclette », a besoin, depuis toujours, de rayonner pour avancer, de disposer d'une dimension extérieure pour compléter son action intérieure. Il y a dans son âme, dans sa nature, ce désir qui est aussi exigence de porter son regard au-delà de ses terres et d'elle-même pour croiser celui de la grande communauté du monde. Sans rayonnement, la France est, en effet, sans orient, sans racines ; elle est incomplète, partielle ; elle se met à douter, se replie puis s'éteint.

Ce rapport au rayonnement est, en outre, séculaire et singulier car tout à la fois indicible, à bien des égards bigarré, mais surtout intensément profond. Il n'y a d'ailleurs qu'en France que l'on retrouve ce dernier dans ses acceptations figurées. Voltaire en moquait malicieusement l'idée dans « *Le siècle de Louis XIV* »¹ et le Général De Gaulle le confondait allègrement avec l'idée de grandeur. L'action fut, de fait, d'abord portée, et très tôt, par la religion – par elle-même puis par l'intermédiaire de nos rois de France à partir de Saint-Louis – elle fut ensuite tour à tour humaniste, révolutionnaire, républicaine et laïque. Elle s'est ainsi exprimée de manière plurielle au cours des siècles et c'est finalement, à bien y regarder, toute l'histoire de France qui se confond, sous des formes diverses, avec ce besoin d'éclat sur le monde, au point que le rayonnement est devenu consubstantiel de l'identité de notre pays ; il en est l'une des structures fondamentales. La propension universaliste de la France en est, à cet égard, la résultante mais aussi la cause.

Dès lors, c'est tout l'enjeu auquel est confrontée la France aujourd'hui : trouver ce projet² par lequel elle puisse rayonner pour faire écho et répondre à ce besoin, cette tutelle intérieure, qui la définit dans son essence.

Ce projet, nous en sommes convaincus, peut et doit s'incarner dans la francophonie. Tout incline, en effet, à le croire ! Attardons-nous sur trois raisons qui nous semblent majeures :

En premier lieu parce que la francophonie est déjà une réalité, et manifeste de surcroit. Cette aire linguistique, rassemblée autour du français, réunie des pays³ présents sur cinq continents pour consacrer un espace animé d'un héritage, d'une volonté, d'une ambition et d'un souffle en partage. Véritable patrie linguistique⁴, la francophonie compte 274 millions de locuteurs à travers le monde faisant du français la cinquième langue la plus parlée. D'ici 2050, les prévisions porterait ce nombre à 770 millions si la croissance démographique africaine associée à un effort éducatif suit la tendance qui lui est prêtée. Plus important encore, cette langue est portée par une vitalité et un dynamisme notable puisque le français est, à

1. « Depuis le temps que la culture française rayonne, je me demande comment l'humanité entière n'est pas morte d'insolation ».

2. « La France marche au projet » Jean-Pierre Chevénement

3. Le français est la langue officielle de 29 pays

4. « Ma Patrie, c'est la langue française. » Albert Camus

ce jour, la troisième langue dans le monde des affaires, la quatrième sur internet, et surtout, la deuxième langue la plus apprise derrière l'anglais⁵. La francophonie est donc, par ce qu'elle représente aujourd'hui et par ce qu'elle sera demain, une source de rayonnement considérable.

Prolongeons davantage encore l'analyse : la francophonie est aussi la réalité que l'on vient d'énoncer car elle dispose d'un réseau culturel, éducatif et institutionnel, unique au monde, qui lui est dédié, véritable maillage mondial au service de la culture et de la langue qu'elle incarne. Il lui en affecte, chaque jour, un souffle nouveau la rendant profondément vivante. Quelques exemples : 154 services de coopération et d'action culturelle et 124 Instituts français, soit près de 6 000 agents engagés, 800 Alliances françaises, 495 établissements scolaires à programmes français dans 136 pays, 236 espaces Campus France dans 120 pays, 91 bureaux et correspondants de Business France dans près de 70 pays. Ajoutons à cela les instituts de recherche et de soin : Instituts Pasteur, des établissements d'archéologie à Athènes, au Caire, la Villa Médicis à Rome, la Casa Vélazquez à Madrid... La liste pourrait s'étendre aisément tant le réseau est exceptionnel et animé d'une vigueur profonde.

La francophonie est ainsi à la fois vivante et significative aux yeux du monde. Elle est un atout de poids dans une mondialisation menée par les « grands ». La France fait partie intégrante de cette dynamique, mais sa voix porterait davantage encore si elle était capable de s'ajointre cette aire linguistique lui permettant de prolonger son message.

Second élément faisant de la francophonie une source de rayonnement pour la France, les perspectives de développement économique et de croissance qu'elle ouvre et promet. On le sait, des pays partageant des liens linguistiques et culturels forts, créent et échangent bien plus que les autres⁶ : capacité de travailler dans la même langue entre clients et fournisseurs, possibilités de recrutement dans un même espace linguistique, renforcement des relations commerciales, économiques ou d'investissements entre pays, développement des partenariats... La francophonie est, en ce sens, un potentiel de développement fabuleux dans l'ensemble des champs de la création humaine : économique, culturel, politique, universitaire, scientifique, agricole, etc. Une perspective qui est plus prononcée encore en Afrique où les conjectures en termes de développement sont les plus importantes.

Source de rayonnement donc, car la francophonie ouvre des perspectives de croissance et de développement notables et réelles. Sans doute démultipliée d'ailleurs quand on songe que le développement accéléré des nouvelles technologies va également ouvrir de nouveaux espaces de croissance au sein de cette dernière. Notre communauté linguistique et culturelle est ainsi également un vecteur de rayonnement par ce qu'elle représente économiquement et par ce qu'elle augure dans ce domaine.

5. Source : chiffres du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

6. Deux pays partageant des liens linguistiques tendent à échanger environ 65% plus que s'ils n'en avaient pas.

Dernier élément qui s'éloigne et dépasse les précédents mais qui rejoint l'idée avancée en préambule, la francophonie est également un moyen de promouvoir la pensée française, de proposer au monde une façon et une manière d'appréhender les choses. Et il y a là, dans l'idée de se démarquer, une source de rayonnement. Étayons le propos : chaque langue véhicules, en effet, un mode de pensée qui résulte non des caractéristiques de la langue elle-même, mais de son indissociabilité des méthodes de raisonnement. En adoptant la matrice, on intègre ses écoles. L'anglais, par exemple, se fonde sur une démarche intellectuelle inductive là où la démarche française est d'avantage déductive. Chaque langue, est en outre et en ce sens, une condition de la construction de la pensée, elle définit les structures de raisonnement, les prismes par lesquels on appréhende et discerne le monde : « La pensée se fait dans la bouche » énonçait Tristan Tzara. Par conséquent, promouvoir la francophonie c'est aussi promouvoir le modèle de pensée français pour lui-même mais également pour lutter contre une forme d'appauvrissement du champ intellectuel qu'induirait une uniformisation linguistique⁷.

Poursuivons davantage sur cette idée et développons-là. La francophonie, loin d'être un avatar d'une forme d'impérialisme ou de néo-colonialisme ; loin non-plus d'une forme de nostalgie ringarde ou d'une « donquichotterie » sans espoir, constitue surtout un moyen pour la France de faire entendre sa voix dans le concert unanime actuel du monde, d'apporter une vision dissonante et de remettre en cause la résignation dominante. La France possède sur ce chapitre, au travers de son histoire et de ses valeurs profondes, un regard différent, une alternative à la présente mondialisation. Ce regard, c'est celui du respect du droit international et du multilatéralisme, celui qui refuse la tentation huntingtonienne⁸ de l'assimilation-fusion mais prône, à l'inverse, l'équilibre et la régulation, celui qui croit aux limites dans ses différentes formes. Il s'agit, pour la France, de s'éveiller et de s'ouvrir à la chance qu'elle a de redevenir, avec tous les éléments épars de la « francosphère » un moteur au service de l'humanisme dans le monde, de concevoir et appliquer une véritable politique de la francophonie fondée sur l'égale dignité. Cette ambition qui tire sa source dans la manière dont la France s'est elle-même construite – en rassemblant des peuples autour d'une langue – s'illustre par une conception de l'homme, par un message humaniste dans la diversité, une « voix dans le monde » mesurée. C'est en proposant cette voie alternative, exprimée par la francophonie, que la France peut sortir de son demi-sommeil et rayonner pour le monde.

Voilà, au regard des trois illustrations ci-dessus, pourquoi la francophonie nous apparaît comme un projet pertinent : parce qu'elle dispose des atouts pouvant permettre à la France de poursuivre son dessein et de rayonner à nouveau.

7. Idée développée par Georges Orwell avec la « novlangue ».
8. Samuel Huntington



Un projet politique francophone

La constitution d'un projet politique doit, pour la France, commencé par la langue et la culture. Ce biais linguistique et culturel est assumé car l'histoire nous enseigne combien ces derniers ont puissamment contribué à modeler et façonner nos Nations, et la Francophonie organisée. En France, c'est d'abord le fil de la langue qu'il suffit de tirer pour détricoter tout le chandail. À l'inverse donc, et pour que Sisyphe puisse hisser son rocher, le projet politique de la francophonie doit se bâtir sur ces deux fondations : la langue et la culture.

A. Défense de la langue française et promotion du plurilinguisme

Sur la langue d'abord, c'est en France même que le sursaut pour la défense de celle-ci passe en premier lieu, avant de pouvoir ensuite la promouvoir et la projeter.

« L'indifférence des élites françaises au sort du français, et de la francophonie – mis à part les spécialistes -, est un scandale et une absurdité. Manifestation, sans doute, d'une sorte de déprime nationale et de faux modernisme, se préoccuper du français leur paraît une obsession de vieilles barbes, le comble étant atteint dans les milieux économiques globalisés où le sno- bisme, en plus de l'efficacité pratique, s'en mêle. Ni les Espagnols, ni les Russes, ni les Arabes, ni les Chinois ni les Allemands entre autres ne sont aussi désinvoltes avec leur propre langue. Si l'américain était sérieusement menacé, les États-Unis n'hésiteraient pas à adopter des lois Tasca / Toubon ! La France est le seul pays qui a la chance de disposer d'une langue de culture et de communication et qui s'en désintéresse, sauf institutionnellement. Le résultat en 40 ans est là. »⁹

Cet extrait du rapport sur la place de la France dans la mondialisation d'Hubert Védrine datant de 2007 résume parfaitement l'état des choses, toujours d'actualité, de la considération des élites françaises (politiques, économiques, médiatiques...) à l'égard de leur langue. Ces manifestations d'une forme d'indifférence voir même de

9. Hubert Védrine, Rapport pour le Président de la République sur la France et la mondialisation, 4 septembre 2007, page 49.

dédain sont nombreuses et répétées, et l'on ne compte plus les personnalités et responsables, fussent-ils au premier plan et en exercice, hauts fonctionnaires, patrons d'entreprises ou universitaires, qui renoncent à s'exprimer en français. Entre apathie à l'endroit du français et pratiques revendiquées, se glisse en outre une certaine condescendance envers les locuteurs de la langue nationale : leur souhait de continuer à parler français est vu comme l'expression d'une vaine obstination, d'une fierté un peu dépassée.

L'université et la recherche – maillons stratégiques pour façonner l'avenir – sont d'ailleurs les premiers champs où cette attitude et cet engagement en faveur du monolinguisme s'exprime le plus directement, à la stupéfaction, du reste, des observateurs et amis de la France. Des cursus de plus en plus nombreux existent exclusivement en anglais au point parfois d'être dispensés par des enseignants français à des étudiants essentiellement français, qui n'en ont ni les uns ni les autres une connaissance parfaite. Si les écoles de commerce – HEC, ESSEC, EDHEC – se distinguent en majesté sur ce chapitre, elles ne sont aujourd'hui plus les seules, nombre d'universités et de grandes écoles notamment, telles l'École Économique de Paris, qui se présente bien sûr comme la « Paris School of Economics », PSE, ou l'École économique de Toulouse, inévitable « Toulouse School of Economics », TSE, proposent des Masters tout ou partie en anglais. On se rappelle, à cet égard, amusément les précieuses ridicules de Molière, qui n'ont pas pris une ride si ce n'est que les afféteries enveloppées de préciosités sont remplacées aujourd'hui par l'anglais ! De son côté, Sciences Po propose également un nombre croissant d'enseignements, de niveau « Executive Masters » exclusivement en anglais, et l'on pourrait comme cela continuer à égrener les exemples qui sont légion et qui traduisent un mouvement global de l'enseignement supérieur, mais également de la recherche, dans cette direction.

Dans cette même idée, et dans une tribune du Monde l'ancien directeur général de l'ESSEC¹⁰ - Pierre Tapie – allait jusqu'à appeler à ce qu'une partie significative des enseignements soit donnée en anglais et plaiderait même pour l'abolition de la loi Toubon dans l'enseignement supérieur, au motif que plus l'offre d'enseignements en anglais des universités françaises serait importante, plus les étudiants étrangers, et donc la futur élite mondiale, seraient attirés par notre pays ; lequel, en retour, en bénéficierait en termes d'influence. Étrange torsion de la logique qui établit que leur permettre d'étudier en anglais en France satisferait ainsi leur francophilie tout en renforçant in fine la francophonie ! Ce sont très précisément ces arguments qui courrent et s'établissent depuis des années dans l'enseignement supérieur français :

« L'enseignement supérieur est, dans le monde, en train de devenir une

industrie exportatrice. (...) La révolution technologique arrive avec les cours en ligne. Participer à cette mutation imposerait de faire venir les meilleurs étudiants, d'augmenter les droits d'inscription et d'enseigner en anglais »¹¹.

Mais cette doxa véhiculée et soutenue allègrement est pourtant assurément erronée. Et quoi de mieux qu'un collectif d'universitaires étrangers pour nous prévenir de notre erreur profonde sur le sujet et notre fourvoiement vis-à-vis de l'attractivité de notre langue¹² : « *Présenter l'enseignement supérieur en anglais comme un remède miracle pour favoriser l'attractivité de vos universités auprès de nos étudiants est une erreur grave d'appréciation, tant il est absurde de considérer le français comme un obstacle à l'attractivité de votre pays. Dans la concurrence mondiale, il représente votre avantage comparatif, votre valeur différentielle* ». Ce qu'il faut, en revanche, s'attacher à améliorer, en France, mais comme partout ailleurs, pour renforcer l'attractivité du système d'enseignement, ce sont les infrastructures universitaires, les procédures d'obtention des visas, la simplification des formalités administratives, l'offre de perspectives de carrière aux étudiants étrangers accueillis, le renforcement de la maîtrise de la langue.

En revanche, « *pas plus que les touristes ne viennent chercher dans votre pays les Starbucks ou les McDonald's, nos étudiants n'aspirent à recevoir en anglais, dans vos universités ou grandes écoles, une formation que, sans vouloir vous désobliger, vos partenaires anglophones sont mieux armés que vous pour dispenser. (...) ce que les meilleurs d'entre eux viennent chercher en France, la raison pour laquelle nous les y envoyons, c'est justement une autre façon de penser, une autre façon de voir le monde, un modèle culturel alternatif aux modèles anglo-saxons dominants. Nous avons impérativement besoin de cette autre voie. Or, cette différence est liée à la langue que vous parlez (...) formidable capital d'intelligence lié à une tradition plusieurs fois séculaire* ».

Et dans un appel : « *ne renoncez pas à l'usage de votre langue dans la transmission des savoirs, car en vous appauvrissant vous-même, vous appauvrissez le monde entier* ». Au demeurant, la France « *porte d'entrée vers le Maghreb et l'Afrique* », permet de ce fait aux étudiants étrangers d'accéder « *à ce vaste espace francophone, à ses richesses, à ses perspectives de développement* » auxquels aspirent aussi les étudiants étrangers venant en France.

(Transition pour expliquer que dans le monde de l'entreprise, ce glissement vers l'anglicisme est une réalité plus prégnante encore)

Dans le monde de l'entreprise, la tendance au « tout-anglais » est apparue et s'est imposée, à la faveur de leur insertion croissante dans le contexte international au long des deux dernières décennies : plutôt

11. Entretien Le Monde, 19 août 2013 de Jean Pisani-Ferry alors Commissaire général à la stratégie et la prospective

12. Libération, 21 mai 2013 : « *Français, gardez votre langue à l'université* » ; tribune signée par Emily Apter, New York University, responsable de collection à Princeton University Press ; Izabela Aquino Bocayuva, directrice du centre de recherches en philosophie antique de l'Université de l'État de Rio de Janeiro (UERJ) ; Xiaquan Chu, doyen de l'Institut des langues et la littérature étrangère, université Fudan, Chine ; Jacques Lezra

que de faire valoir leur langue nationale, et le bilinguisme quand c'est nécessaire, certains ont favorisé l'utilisation croissante de l'anglais dans le monde du travail. À tel point même que des entreprises françaises lancent leurs appels d'offre en anglais...¹³

Ce ne sont pas uniquement les multinationales anglo-saxonnes implantées en France qui dédaignent notre langue, mais aussi des groupes français qui tiennent par exemple leur conseil d'administration et rédigent leurs procès-verbaux en anglais, qui ont délibérément choisi l'anglais comme langue de travail interne, contraignant leurs salariés à s'adapter à cette nouvelle culture linguistique, à quelque échelon qu'ils se trouvent. La diffusion de l'anglais tend, en effet, à descendre jusqu'au niveau des utilisateurs de logiciels, de machines, dont les manuels techniques peuvent n'être rédigés qu'en anglais.

Des entreprises plus modestes sont également concernées et cet état de fait induit une insécurité linguistique, source de stress pour les employés, par exemple s'agissant des évaluations professionnelles. Cette situation a pris une telle ampleur que selon une enquête permanente réalisée chaque année par la CFE-CGC, l'emploi de l'anglais de plus en plus fréquemment imposé dans le monde du travail est source de contraintes aux conséquences souvent négatives pour désor- mais plus d'un tiers des cadres : 36 % d'entre eux en 2012, contre 31 % en 2011, faisaient état de stress, de discriminations, d'insécurité et de perte de sens dans les relations de travail. Cette proportion très importante confirme qu'il ne s'agit pas seulement d'une pratique qui ne serait en vigueur que dans les grands groupes : elle a même suscité la constitution il y a quelques années d'un « Collectif intersyndical pour le droit de travailler en français en France ».

Le tout-anglais est également le fait des marques, publicités et slogans, souvent à la marge de leurs obligations légales en termes d'affichage. Comme si le fait d'exprimer un slogan publicitaire en anglais lui donnait un poids commercial supérieur (le Québec est un parfait contre-exemple de cette idée). Comment justifier par exemple que la compagnie parisienne de taxis G7 baptise depuis quelque temps maintenant ses véhicules « green cab » ? Quel client préférera ce taxi plutôt qu'un autre à la seule vue de cet autocollant ? « *L'anglais envahit aussi la vie quotidienne. Les grandes surfaces l'affichent. Carrefour s'est subdivisé en Carrefour Market, City, Discount ; une filiale d'Auchan est devenue Simply Market. Dans l'industrie, Renault Poids lourds a cédé devant Renault Trucks, la filiale de distribution s'intitule Renault Retail Group. (...) Dans le petit commerce, les enseignes affichent Cash Converters, City Plantes, Urban Souvenirs et autres New Shop. À voir la profusion des magasins en -land, City- et - center, on saisit vite que l'imagination n'y gagne pas toujours. Les services publics - ou ce qu'il*

13. Ainsi en est-il d'entreprises comme Danone ou l'Oréal.

en reste - sont-ils préservés ? La Poste affirme : « I Love L.A. » pour promouvoir son Livret A, la SNCF propose ses billets « TGV-Family », France Télécom invente le « Time to move ».

Les chaînes de télévision ne sont pas en reste : pour ne citer que celles-ci, le site Internet de TF1 se présente aujourd’hui comme « My TF1 ». Très fréquemment, des affiches publicitaires mettent en évidence des slogans rédigés en anglais dont la traduction, obligatoire aux termes de la loi de 1994, est en fait à peine visible. Ainsi, ces derniers temps, les campagnes publicitaires pour Air France « France is in the air », Bouygues Telecom « We love technolog », le groupe Renault « Don’t worry, be Duster ! » pour sa gamme de 4x4 Duster, SFR « SFR enjoy » Force est de constater que l’Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) qui a pour mission d’élaborer des règles déontologiques, de mettre en conformité les messages avant leur diffusion, et d’intervenir le cas échéant manque précisément d’autorité. Celle-ci ne joue assurément pas son rôle de filtre de manière rigoureuse ; elle semble avoir failli à sa mission et on ne peut qu’appeler vigoureusement à un degré de vigilance nettement supérieur. En outre, fut-ce au prix d’une révision des dispositions de la loi Toubon en la matière.

Tandis que nous nous sabordons nous-mêmes, d’autres communautés linguistiques sont loin d’être aussi permissives que nous le sommes vis-à-vis du sort fait à leur langue. Ainsi, des espagnols qui n’hésitent pas à traduire des mots anglo-saxons qu’il ne nous est jamais venu à l’esprit de transposer en français. Pour ne prendre qu’un exemple sur des milliers disponibles dans le monde, un « Open » de tennis se dit à Madrid un « Abierto » sans que quiconque y voie la manifestation d’un quelconque ringardisme qui prêterait à sourire.

Tout se passe en conséquence comme s’il était plus « moderne » de s’exprimer en « globish » universel que dans sa propre langue nationale, comme si cultiver le français c’était livrer un combat d’arrière-garde. Pire, ne pas admettre cette inévitable évolution revient à se tromper de combat ; pour les moins inquiets, cet entêtement serait même contre-productif pour la défense de la langue française. C’est d’ailleurs un argumentaire de ce type qu’avaient développé les auteurs de la saisine du Conseil constitutionnel contre certaines des dispositions votées de la loi Toubon en 1994, soutenant par exemple, dans une véritable démission, que « *la négation de la réalité que constitue l’usage de l’anglais comme lingua franca scientifique n’apportera rien à la promotion de la langue française mais risque au contraire d’handicaper (si l’usage de cet anglicisme reste licite) le développement et la diffusion des travaux des chercheurs franco-phones, tant il vrai que le mieux peut être ici l’ennemi du bien* ». Le Conseil avait en revanche suivi les requérants sur une autre argumentation qui s’opposait à toute

disposition visant à « limiter la liberté d'expression et de communication de simples particuliers, laquelle comprend à l'évidence le droit de choisir librement la langue dans laquelle les personnes privées s'expriment dans leurs rapports mutuels »¹⁵.

De manière générale l'acculturation linguistique anglophone est mise en exergue pour rester dans la compétition internationale et conquérir des marchés. Rien n'est moins sûr. Les entreprises et les administrations espagnoles ou allemandes prouvent que ce n'est en rien indispensable pour faire des affaires internationales. Au contraire, en lançant leurs appels d'offre dans leur langue, elles adressent un message fort : si l'on veut travailler avec eux, il faut parler leur langue. Dans le même esprit, on peut citer Michelin, qui a fait du bilinguisme français - anglais une règle interne selon laquelle chacun doit s'exprimer dans la langue qu'il maîtrise le mieux et comprendre l'autre. Mais à la différence d'autres groupes déjà cités, le comité exécutif du groupe se réunit en français, alors même qu'il comporte des non-Français et, quelle que soit leur nationalité, les cent plus hauts dirigeants doivent obligatoirement tous parler français, partie de la culture et de l'identité du groupe. Michelin a compris que la question de l'acculturation était essentielle, une condition du succès, et qu'on ne réussit qu'en faisant partie du paysage. On ne sait pas que cette politique linguistique interne rigoureuse, aux termes de laquelle obligation est aussi faite aux employés de parler la langue du pays dans lequel ils vont travailler, ait particulièrement défavorisé le groupe sur le marché mondial des pneumatiques.

Propositions :

- Veiller à l'application rigoureuse des dispositions législatives et réglementaires en matière d'usage du français par les autorités et administrations publiques ;
- Rappeler à l'ARPP ses obligations de vigilance sur le contenu francophone des messages publicitaires ;
- Renforcer les dispositions de la loi Toubon en matière de publicité et d'enseigne commerciales afin d'éviter les possibilités de contournement ;
- Renforcer les missions et moyens de la DGLF et lui confier un pouvoir de sanction ;
- S'inspirer du Québec et des instruments législatifs mis en place.

B. Défense de la langue française et promotion du plurilinguisme

Si la défense de la langue est essentielle, le développement et la promotion de la culture dans l'espace francophone l'est tout autant.

Et ceci dans l'exacte mesure que l'une des raisons fondamentales du recul du français est la vision « gallo-centrée » de la francophonie : à la fois à certains égards rabougrie et vexatoire, elle empêche l'émergence d'une vraie culture et conscience francophone mondiale. Comment comprendre et admettre par exemple que des figures majeures de la littérature, comme Senghor et tant d'autres, soient si peu étudiés et connus ? Voilà le premier axe sur lequel il conviendrait d'engager notre volonté : la promotion de la culture non pas uniquement française mais celle, décloisonnée et plurielle, de l'ensemble de l'espace francophone, et ceci dans tous les champs de l'intelligence et de la création humaine.

C'est cette promotion de la culture francophone qui conduira à façonner la communauté francophone au sein de la société civile. La francophonie doit être populaire, autrement elle n'adviendra pas : « *La francophonie se gagnera dans la rue, au fond des cours, des marchés, des garages et des cinémas. Et non dans la fuite institutionnelle* »¹⁶.

Il faut ainsi faire vivre la communauté des francophones : soutien à la création culturelle et à la circulation des œuvres, renforcement de la dynamique des réseaux, rôle des médias et multiplicité des lieux de rencontres sont les axes de ce dessein.

Une politique de circulation des œuvres en français passe par plusieurs canaux : la diffusion (exportation, présence dans les salons et festival...), la traduction, et la diversification des supports (livre numérique, livre bilingue, DVD multilingues...). Rappelons que toutes ces actions concourent, par ailleurs, au maintien d'un écosystème dynamique, au travers notamment des recettes engendrées par les ventes et les cessions de droits.

La création culturelle en francophonie

Premier levier, celui de la circulation des œuvres littéraires. Plus on écrira hors de France, plus le français s'enracinera comme langue centrale. C'est en ce sens qu'une politique publique du livre dans les pays francophones doit permettre une circulation des œuvres.

Prenons l'exemple de l'Institut français qui, à la suite du rapport

commandé en 2011 sur la distribution du livre en Afrique, décida de soutenir et de participer à la refonte d'Afrilivres, en vue de créer de nouvelles stratégies de circulation du livre sur le continent africain. L'accent fut mis sur les stratégies de distribution avec la mise en place de partenariats avec des opérateurs privés et à dimension transafricaine. Le rôle des librairies est à cet égard essentiel. L'Association internationale des libraires francophones (AILF), créée en 2002, regroupe 150 librairies et a pour objectifs principaux : la formation de ses membres avec le Bureau International de l'Édition Française (BIEF), l'appui à la professionnalisation y compris l'informatisation, des actions collectives de promotion du livre et de la lecture.

Exemple donc qui pourrait être reproduit, parce que efficace, sur d'autres zones car la diffusion des livres et écrits ne se pose pas seulement en Afrique, au contraire. La baisse des ventes de livres français – qui traduit une baisse du nombre de francophones – dans les pays dits non francophones est particulièrement inquiétante. Ayant pris la mesure de cet enjeu, le BIEF ne va plus dans les grandes foires des pays francophones, mais se concentre sur les pays dits non francophones, en vue d'y maintenir ou agrandir le marché du livre français. Certains pays sont prometteurs pour notre langue : Japon, Corée, Inde, Cambodge, Laos, Birmanie... Il convient également de porter une attention vigilante dans les Balkans en y maintenant, dans la mesure du possible, nos positions (Croatie, Macédoine, Serbie).

Le français reste, par ailleurs, l'une des langues les plus traduites après l'anglais. Cette position est à mettre en rapport avec le nombre élevé de traductions d'auteurs étrangers en France, pas uniquement de langue anglaise (10 % des traductions concernent des livres en japonais, deuxième langue traduite). Dans de nombreux pays, le marché du livre est en crise, non pas tant à cause du livre numérique, que de changements d'habitude dans les loisirs. Les livres étrangers, en raison de leur coût élevé, risquent d'en être les premières victimes. Le réseau culturel français conduit de nombreuses actions. Néanmoins, une approche plus systématique de la promotion du livre en français pourrait être engagée. Cette approche passe par un effort renouvelé en matière d'aide aux traductions et publications, orientées vers une perspective de secteurs et de collections. Des sites du livre ont été mis en place, notamment à Pékin et Taipei, comportant une base de données sur les livres traduits et sur les acteurs du livre (librairies, institutions, traducteurs et éditeurs). Ce sont des initiatives à généraliser.

Parallèlement, une action plus offensive en faveur des auteurs en phase avec les contextes locaux, auprès des éditeurs, traducteurs et médias est susceptible de faire la différence. Dans les pays asiatiques

par exemple, les sciences sociales et le débat d'idées prennent une résonance nouvelle avec un renouveau des débats sur le modèle de société. Le sujet se pose de la même façon pour le cinéma.

L'autre enjeu est l'accès à l'édition, qui demeure encore très dépendant du centre parisien. Ailleurs, souvent, l'édition est en grande partie consacrée aux manuels scolaires. Le pays le plus ouvert au développement de l'édition francophone est le Maroc où le marché a augmenté de 9 % entre 2011 et 2021, alors que l'Algérie et la Tunisie sont également en croissance forte, leurs marchés ayant crû de 7,1 % par an ces dernières années ; c'est une expansion solide, durable et continue. Dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne, le secteur de l'édition est dans des situations très différentes : quelques pays voient des éditeurs nationaux émerger et prendre de l'importance. C'est le cas en Côte d'Ivoire où seulement quelques éditeurs s'en sortent aujourd'hui. On constate la même chose au Sénégal ou au Cameroun. La clef du succès est peut-être le marché scolaire, plus captif par exemple que celui de la fiction.

Signalons à cet égard le rôle important joué par le BIEF, l'AILF et le Centre africain de formation à l'édition et à la diffusion (CAFED), qui en 30 ans aura organisé des dizaines d'activités (sessions de perfectionnement, séminaires d'échanges...) au bénéfice de plusieurs milliers de participants issus de 33 pays francophones.

En Afrique, il est nécessaire que les pays francophones aient accès aux productions du Nord. Un programme d'aide à la cession Nord-Sud a été mis en place par l'Institut français pour favoriser les cessions de droits en français sur des ouvrages publiés au Nord et que les éditeurs du Sud (Maghreb, Afrique subsaharienne et Océan Indien) souhaitent publier localement, ceci en vue d'une diffusion locale voire sous-régionale et d'un prix adapté au marché. Le programme « 100 titres Haïti » relève du même esprit : soutenir l'édition ou la réédition d'ouvrages fondamentaux d'auteurs haïtiens, ou portant sur Haïti, en vue d'aider les éditeurs haïtiens à compléter ou enrichir leur catalogue.

Dans le même esprit, et pour accentuer encore davantage les effets des initiatives décrites ci-dessus, il convient également de développer la coédition, qui permet aussi d'augmenter les tirages.

L'alliance internationale des éditeurs indépendants, regroupant 85 maisons d'édition et collectifs d'éditeurs de 45 pays différents, représentant directement ou indirectement quelques 360 maisons d'édition, soutient des projets éditoriaux internationaux, sous la forme d'une aide à la traduction ou de coédition. La collection « Terres

solidaires » par exemple est le résultat d'une coédition par 14 éditeurs africains, avec des livres d'auteurs majeurs¹⁷, imprimés en Afrique et en vente exclusive en Afrique à un prix unique et accessible. Cette question du prix unique mériterait d'être posée plus largement.

Concernant plus spécifiquement la promotion, une politique dynamique de prix littéraire apparait également nécessaire car constituant assurment un levier efficient. On pensera bien-sûr au Prix des cinq continents créé par l'OIF en 2001 et au Prix du jeune écrivain de langue française, créé en 1984 et décerné annuellement par l'association Le Prix du jeune écrivain, prix commun à toute la francophonie depuis la fusion du prix du jeune écrivain et du Prix du Jeune Écrivain francophone, soutenu par l'OIF¹⁸. Ces évènements sont des tribunes permettant à la littérature francophone d'être mise en lumière et de bénéficier d'une reconnaissance légitime. Là-aussi, encourageons le développement de ces initiatives.

La promotion passe enfin et aussi par l'outil numérique. Le portail de l'Institut français culturessud.com propose chaque jour des chroniques de nouvelles parutions, des entretiens exclusifs et des dossiers de fond, thématiques ou monographies, ainsi que des textes de création inédits. L'Institut conduit aussi, avec l'appui de la Bibliothèque Nationale de France (BNF), la numérisation de la collection Notre Librairie, outil précieux qui pendant quarante ans, de 1969 à 2009, a rendu compte de l'émergence, du développement et finalement du rayonnement des littératures francophones. Pour tous les écrivains francophones, le livre numérique est un enjeu majeur et il faut garder un œil attentif à l'offre disponible et proposée sur ce marché. À titre d'exemple, sur ce chapitre, lorsqu'Amazon a sorti le Kindle, 350 000 titres étaient disponibles en anglais ; il n'y en avait que 35 000 en français lorsque le Kindle est sorti en France...

L'accès, la diffusion et la promotion des œuvres cinématographiques

Il faut aussi former à la production des films, accompagner les jeunes cinéastes, et plus globalement encourager la production et la circulation des œuvres cinématographiques au sein de l'espace francophone.

C'est la fonction de la Fabrique des cinémas du monde qui se tient chaque année au Festival de Cannes. Avec ce programme professionnel, l'Institut français accompagne de jeunes cinéastes des pays du Sud dans leur recherche de financement pour leurs projets de films. Depuis sa création, ce programme a accueilli 32 réalisateurs des pays francophones avec leur producteur et contribué à la réalisation d'autant de films

.

17. Sont édités, à ce jour, des ouvrages de Driss Chraibi, Véronique Tadjo, Lewis Nkosi, Mongo Beti, Emmanuel Dongala, Boubacar Boris Diop, Ken Saro-Wiwa et Ken Bugul.
18. Le 1er prix en 2021 a été attribué à l'auteur suisse Marilou Ritz pour sa nouvelle « Quelle est la couleur du ciel aujourd'hui ? ».

Il est également indispensable de conserver et référencer le patrimoine cinématographique francophone ; c'est le rôle de la Cinémathèque Afrique sur laquelle veille l'Institut français, avec 1 500 titres inscrits au catalogue, des Indépendances à nos jours, pour la plupart issus des pays francophones. L'Institut français assure la restauration et la diffusion internationale des films et organise de grandes rétrospectives (Raoul Peck 2013). Grâce à ses prêts, la Cinémathèque permet l'organisation de par le monde de 3000 projections par an environ.

Quant à la diffusion, elle relève de deux grandes actions. La première est la diffusion de films francophones en salle et l'organisation régulière de cinémas et rétrospectives, ce que la conclusion d'accords de coproductions cinématographiques (par exemple l'accord franco-slovène du 19 mai 2011), peut conforter. La seconde est la création d'un véritable marché francophone. Nous sommes en présence d'une industrie culturelle et il faut parvenir à ce que les cinéastes aient conscience de ce potentiel de diffusion et cessions que plusieurs centaines de millions de personnes constituent.

Le spectacle vivant : l'art en mouvement

Si l'on écoute les artistes francophones ou les associations comme Zone Franche¹⁹, le français, est la langue de l'échange et de l'interaction. L'œuvre ne sera pas nécessairement en français, elle pourra être en langue nationale, en créole ou sans parole s'agissant de musique, mais elle aura mobilisé une communauté échangeant en français. Dans la musique, il y a une véritable demande pour travailler ensemble dans l'espace francophone, pas seulement de manière bilatérale entre la France et chaque pays, mais aussi entre francophones. Au salon Womex, principal salon des musiques du monde, la représentation française représente une communauté culturelle extranationale, ce qui est très positif et contribue pleinement au sentiment d'appartenance.

La marge de progression est importante pour faire vivre cette francophonie, pour faciliter la création et la diffusion des arts vivants. Des actions sont conduites, sous la forme notamment de programmes bilatéraux de l'OIF dans plusieurs pays (Burkina Faso, Sénégal, Roumanie, Bulgarie...) afin de participer au développement des politiques et industries culturelles, au même titre également que plusieurs actions de l'Institut français²⁰, mais il est reste grandement à faire.

Ensuite et surtout, il faut des lieux. L'OIF s'est beaucoup désengagée de l'action culturelle et le réseau culturel français en vient peut-être à

19. Basée à Paris, Zone Franche, qui fédère quelque 200 structures travaillant à un titre ou un autre sur les musiques du monde, est le plus grand réseau transversal mondial de ce type. Association sous statut de 1901, Zone Franche a environ 35 ans, et c'est une plate-forme de mise en relation des acteurs. Elle a soutenu de nombreux festivals, par du conseil, de la formation, des appuis divers, techniques ou autres, en apportant souvent des solutions concrètes

20. Exemple « d'Afrique et Caraïbes en Création », un outil unique de coopération culturelle avec les pays francophones du Sud en participant au développement du secteur culturel, à la révélation et à la consécration de créateurs, à la professionnalisation des opérateurs et festivals, et enfin à la constitution d'un marché.

privilégier les artistes français plutôt que francophones. La question se pose aussi pour la musique francophone. Si des lieux ne sont pas mis à disposition pour la création, les répétitions et les spectacles, comment soutenir la culture francophone ? Bien sûr, il y a l'outil internet qui facilite les rapprochements, même si a contrario Internet a pu pénaliser la vente de musique, c'est un formidable moyen de diffusion qui permet aussi d'alléger les coûts de logistique. Mais rien ne remplacera les lieux : les scènes et les résidences d'artistes.

Hors de France, on peut souligner le travail formidable effectué par l'École des sables de la grande danseuse et chorégraphe franco-sénégalaise, d'origine béninoise, Germaine Acogny, mise à l'honneur dans le cadre du Tandem Paris-Dakar en 2013. Faisant suite à de nombreux projets conduits en Europe et en Afrique, l'association Jant-Bi / l'École des Sables a été créée en 1998. Le Centre International de Danses Traditionnelles et Contemporaines d'Afrique au Sénégal, a été inauguré en 2004. Il se situe à Toubab Dialaw, un petit village de pêcheurs à 55 km de Dakar. L'École des sables est la seule structure panafricaine de formation en danses traditionnelles et contemporaines d'Afrique de haut niveau avec le Centre Chorégraphique de Ouagadougou/Burkina Faso. C'est un lieu d'éducation professionnelle, un forum d'échanges et de rencontres pour les danseurs d'Afrique et du reste du monde et un lieu de résidence. L'Ecole des Sables dispose de deux salles de danse d'une architecture, du reste, hors du commun. Depuis 1998, des stages de formation professionnelle de trois mois pour des danseurs et/ou chorégraphes sont organisés chaque année, réunissant environ 30 danseurs de tous les pays d'Afrique, à chaque fois, pour travailler et vivre ensemble.

En France, le théâtre Le Tarmac, La scène internationale francophone, se consacre à la création contemporaine francophone non française et il est encore aujourd'hui le seul théâtre dont la mission officielle est la francophonie. Le théâtre s'appuie sur des résidences d'auteurs et collabore avec la Région Île-de-France pour permettre à des écrivains serbo-croates, québécois, libanais ou encore congolais de voyager. Il offre aux artistes, aux auteurs, aux metteurs en scène un espace de travail où ils peuvent créer, répéter, se produire et aux spectateurs l'occasion de découvrir la création contemporaine francophone. Ses activités sont donc doubles : accompagnement de l'écriture et production d'œuvres, de théâtre et de danse. Mais il n'existe pas aujourd'hui de mise en réseau internationale des théâtres francophones. Le Tarmac a essayé de mobiliser l'OIF pour développer des projets communs, mais cela s'est avéré très difficile. Voilà là-aussi une initiative qui mériterait d'être soutenue.

C. Une francophonie tournée vers la jeunesse

Rappeler l'importance de la jeunesse : réalité de demain // génération touchée par le Covid ? Elle fera office d'introduction. Et dire qu'on va présenter ici plusieurs initiatives

Il convient de souligner le rôle essentiel que joue le réseau français à l'étranger, ses établissements constituant parfois la seule institution ouverte pour des échanges et activités artistiques. C'est y compris le cas dans des capitales comme Kaboul, Niamey, Khartoum ou Douchanbé. Au-delà de ces lieux physiques permanents (instituts, alliances, médiathèques...), plusieurs types de rassemblements peuvent être organisés, avec le soutien si possible des pouvoirs publics. C'est aussi la raison pour laquelle les établissements culturels français doivent être des maisons de la francophonie rassemblant les acteurs des pays qui souhaitent promouvoir la langue française.

Les festivals francophones de tous ordres trouvent leur public. Le Festival des francophonies en Limousin (plus de 15 000 spectateurs en moyenne) et le Festival du film francophone d'Angoulême (on ne trouve que deux autres festivals de cinéma francophone dans le monde : au Canada et en Belgique), deviennent des rendez-vous internationaux des professionnels originaires des pays francophones ou francophiles et des plates-formes de promotion des jeunes talents. Le public est très nombreux. À l'étranger, certains grands événements sont remarquables : le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespako) ou les Journées cinématographiques de Carthage.

Certains événements sont devenus des « rituels » très suivis avec un engouement populaire réel : en Roumanie, les festivals de théâtre francophone de Dej et d'Arad et le festival de la chanson de Baia Mare, offrent la possibilité aux jeunes Roumains qui choisissent le français de faire valoir leurs talents artistiques ; en Arménie, des Saisons de la francophonie qui durent un mois et demi par an et réunissent plusieurs milliers de spectateurs. Les journées de la francophonie entretiennent la flamme du fait de leur récurrence annuelle. Les fêtes, les Saisons, les Années peuvent aussi déboucher sur des opérations pérennes comme les « Jeudi du cinéma français » en Arménie. **II manque une phrase pour conclure ce paragraphe**

Le Forum de la langue française qui se tient au Québec présente, quant à lui, l'avantage de mobiliser la jeunesse, qui est évidemment l'avenir de la francophonie. C'est aussi l'objet des Jeux de la francophonie.

Créé en 2003 en Rhône-Alpes par Thierry Auzer, la Caravane des dix mots est un projet qui s'appuie sur le dispositif des « dix mots » proposés chaque année par le Ministère de la Culture français et ses partenaires francophones (Québec, Belgique, Suisse et Organisation internationale de la Francophonie), dans le cadre de la Semaine de la langue française. Il est constitué d'ateliers artistiques participatifs et pluridisciplinaires se déroulant sur plusieurs mois et qui sont conduits par des artistes professionnels. Près de 50 territoires francophones y participent. Depuis 2006, l'association organise tous les deux ans, le Forum international des Caravanes des dix mots, qui rassemble durant trois semaines les artistes et porteurs des projets du monde entier.

Il existe aussi plusieurs initiatives de rassemblements francophones d'étudiants, notamment organisées par l'AUF, surtout en Asie-Pacifique et en Europe Centrale et Orientale. Ces rassemblements, organisés comme des festivals d'étudiants francophones, permettent de suivre un programme d'activités ludiques et culturelles associées éventuellement à du perfectionnement linguistique. Au Maghreb, une première initiative de festival des étudiants autour d'un thème culturel a été menée en 2013 avec des étudiants du Maroc, Algérie et Tunisie. Le Centre de la francophonie des Amériques conduit également une université d'été qui en est à sa dixième édition, réunissant chaque année une centaine d'étudiants de plusieurs régions du monde. Son objet est d'inciter à la recherche, avec des chercheurs qui présentent des études en lien avec la francophonie.

Ces campus d'été régionalisés sont une excellente formule pour consolider et cultiver le sentiment d'appartenance francophone. Ils pourraient, pourquoi pas, être complétés pour les plus jeunes, par des programmes de type « colonies de vacances francophones ». L'initiative pourrait être portée par l'OIF ou par des structures continentales de la Francophonie, comme le Centre de la francophonie des Amériques.

Ce dernier a aussi créé le Parlement des jeunes francophones des Amériques (120 personnes), avec un programme sur trois volets : simulation parlementaire, pôle médiatique, action citoyenne. On peut citer dans ce même registre la Fédération Francophone de Débat (FFD), association Loi 1901, dont le principal objectif est de fédérer au sein d'un même réseau l'ensemble des associations pratiquant l'art oratoire et le débat en français à travers le monde. Elle dispose d'antennes au Burkina Faso, au Tchad, au Cameroun, au Canada, au Maroc et au Togo. La FFD organise un certain nombre d'événements en rapport avec la francophonie et l'éloquence, parmi lesquels figurent notamment des entraînements à l'art oratoire, des cours d'expression orale et un championnat international de débat. Organisé pour la première fois en 2013 à Paris, dans les locaux de l'Université Panthéon-

Assas, le championnat du Monde de la Fédération Francophone de Débat est chaque année l'occasion pour les délégations d'associations venues du monde entier, de comparer la richesse de leur éloquence et la qualité de leur force de persuasion. Sans conteste l'un des principaux rendez-vous oratoires de l'année, le Championnat du Monde représente la plus grande fierté de la Fédération Francophone de Débat. Les événements qu'elle organise sont tout autant adressés aux associations dont les membres ont le français pour langue natale qu'à celles constituées de non-francophones souhaitant améliorer leur maîtrise de la langue française.

À plus petite échelle, des initiatives participent à la formation des étudiants en français. Francophones et francophiles du Canada et d'Europe, regroupés dans une association étudiante – la SPECQUE²¹ –, organisent chaque été une simulation du parlement européen. La Simulation est organisée alternativement en Europe et au Canada, avec la participation de près de 200 participants venus du monde entier chaque année. L'ensemble des débats, des documents de travail et des déclarations officielles se font en français, la SPECQUE s'étant imposée comme la plus importante simulation parlementaire francophone.

Enfin, des programmes en direction de jeunes francophones sélectionnés sur projets peuvent s'avérer fructueux. L'Institut français propose trois programmes de rencontres et de mobilité bénéficiant à des francophones : SafirLab, CultureLab et Labcitoyen, dédiés aux générations émergentes.

De même, le Réseau international des jeunes francophones a été lancé à titre expérimental en 2010 en partenariat avec l'Office franco-québécois pour la Jeunesse et étendu depuis 2011 à l'ensemble de la Francophonie.

Tous ces acteurs, associations, organismes ou dispositifs courrent, par leurs actions, à mettre en réseau la jeunesse francophone et promouvoir ainsi le sentiment d'appartenance d'aujourd'hui et de demain. C'est en cela, et pour cela, que la jeunesse doit être l'un des fondements essentiels du projet politique destiné à la francophonie.

II.

Un pilote pour le navire francophonie

La première pierre d'un engagement à l'endroit de la francophonie est la constitution d'un projet politique. Cela peut sembler, il est vrai, paradoxal tant la politique aurait, selon beaucoup, rejoint au cimetière le « progrès » et « l'histoire » dans une période précisément où la « fin de l'Histoire » habite les esprits de tous et où les théories arguant « la fin du politique », car transformé en administration des choses et en technique de gestion de l'économique, triomphent. Mais celles-ci sont à rebours de ce qu'est consubstantiellement la France : une nation politique. Comme nous y invite Hubert Védrine dans son ouvrage « Temps des chimères », il est essentiel de rétablir le primat de la politique, au sens le plus noble de ce terme, face à « l'économie » et « l'économique » car conforme à ce que la France a « dans ses gênes » et condition sine qua non de la réussite d'un projet pour notre pays. Cela ne signifie évidemment pas qu'il faille, pour autant, ignorer et délaisser le projet économique attelé à la francophonie. Il est, à bien des égards, lui-aussi essentiel comme le montra, dans son ambitieux rapport d'août 2014, Jacques Attali²² en proposant, pour la francophonie, de « créer à terme une Union économique francophone aussi intégrée que l'Union européenne ». Mais c'est bien la politique qui doit mener la marche et précéder les volontés. Sans elle au premier rang, tout projet s'effondre ou balbutie. On pourrait d'ailleurs, sur ce chapitre, lever les yeux et s'apercevoir que la désaffection-dérision à l'égard de la politique – sa crise passagère – est surtout réelle et présente en « Occident » car malade du court terme.

Les choses sont radicalement différentes dans le reste du monde où la culture de l'histoire longue demeure toujours essentielle. La politique garde, par exemple, tous ses droits et sa prééminence en Chine, au Viêt Nam, en Russie dans bien des pays arabes et musulmans. Pour la France donc, et pour la réussite du projet francophone, la politique doit être mise aux avant-postes. Et pour finir sur ce point, mais c'est finalement la résultante de ce qui précède, c'est aussi ce qui différencie fondamentalement, parmi d'autres choses, la Francophonie des autres espaces géo-linguistiques tels que le Commonwealth, l'hispanophonie, la lusophonie ou les groupements d'anciennes colonies autour de leurs métropoles : la primauté de la politique sur l'économie.

En parallèle, et de manière concomitante, il est également à noter que le « moment francophonie » est aujourd’hui peut-être le bon. Car il est vrai qu’historiquement, et pour des raisons plurielles, en France comme au sein du ministère chargé des affaires étrangères, la francophonie fut relativement délaissée et davantage considérée comme un enjeu d’influence annexe que comme une véritable politique publique structurée. Désintérêt prolongé qui s’explique aussi par le fait que depuis les années 60, la France a déployé beaucoup d’énergie autour de la construction européenne, au détriment, il est vrai, de son projet francophone. Cependant, aujourd’hui où le monde est témoin de l’émergence de grandes zones géoculturelles, mais également en raison d’un certain essoufflement de la construction européenne, le réinvestissement dans la francophonie semble indubitablement constitué un projet d’avenir et militer, sans doute, pour un rééquilibrage des priorités entre Europe et Francophonie.

Ces deux éléments, mis bout-à-bout, concourent à plaider pour un réengagement fort à l’endroit de la francophonie. Le moment est opportun et il passera, en premier lieu, par la constitution d’un projet politique.

A. La création d’un ministère de la francophonie

La création d’un ministère de plein exercice chargé de la francophonie est une proposition forte qui mérite d’être soutenue. Demande régulière, celle-ci apparaît éminemment nécessaire pour conduire et mener le projet politique francophone. Sans locomotive, aucun projet ne chemine.

La question d’une structure ministérielle dédiée à la francophonie et donc le positionnement de cette thématique au sein du Gouvernement français est, en effet, loin d’être anecdotique car elle met en exergue l’importance accordée à cette thématique. Avec la personnalité choisie, pour l’incarner et la mener, elle est la condition d’une politique affirmée en direction de la francophonie ; qui va et qui sait où elle va. Il est, en effet, souvent soutenu, et à raison, qu’il n’y a pas de cap pour qui ne connaît pas le port. Or, actuellement, la France ne dispose pas d’une « instance de commandement »²³ clairement définie en faveur de la francophonie. L’essentiel de sa politique relève d’un secrétariat d’État²⁴ certes, mais celui-ci est délégué également à d’autres compétences ; en l’espèce le tourisme et les français de l’étranger. Absence donc, pour le navire de la francophonie, d’un pilote unique et dédié. Et cela traduit inévitablement la faiblesse de la volonté, de l’ambition et du projet politique français à l’égard de la francophonie.

L’absence de stratégie clairement établie accompagne aussi ce cortège.

Autre conséquence de cette absence : l’éparpillement de la

23. M. Yves Dauge « Plaidoyer pour le réseau culturel extérieur de la France »

24. M. Jean-Baptiste Lemoyne Secrétaire d’État chargé du Tourisme, des Français de l’étranger et de la francophonie.

thématique « francophonie » dans un lacis d'organismes différents et de structures ministérielles multiples. N'étant pas rassemblée dans un seul ministère, la politique francophone se déploie dans les compétences de plusieurs ministères, méandrant ainsi malheureusement son efficacité. En effet, même si elle relève, en premier lieu, de la compétence principale du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), la politique francophone de la France est également mise en œuvre, par exemple, par le ministère de la Culture, dont la délégation générale à la langue française (DGLF), créée en juin 1989, exerce les attributions relatives à l'emploi et à l'enrichissement de la langue française, dans le domaine de l'enseignement, de la communication, des sciences et des techniques. Autre exemple, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, fournit, quant à lui, l'essentiel du personnel de coopération éducative et linguistique, et assure la tutelle des grands établissements de recherche à l'étranger tels que l'Académie de France à Rome ou l'École française d'Athènes. Par le biais de la direction de l'enseignement scolaire, il exerce aussi, conjointement avec l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) une fonction de sélection des personnels envoyés à l'étranger et, de surcroit, avec le MEAE, une cotutelle sur l'agence Edufrance. Les autres ministères participent également, à titre secondaire, au soutien de programmes techniques dans leur domaine d'intervention respectif : le ministère de la Justice, notamment, joue un rôle en matière d'enseignement du droit et de mise en place de formation de magistrats.

En conséquence, il résulte de cet éclatement non seulement l'absence d'une vision claire de la politique francophone française, mais surtout le risque de chevauchement des programmes mis en œuvre, faute d'une politique interministérielle efficace et surtout faute d'une structure unique de coordination et de pilotage.

Par ailleurs, le caractère transversal et la dispersion de l'action francophone sur plusieurs champs ministériels conduit à une confusion structurelle d'un point de vue budgétaire car il est difficile, sinon impossible, de déterminer avec précision les moyens qui sont consacrés à cette action. Et cet état de fait d'un « objet budgétaire non identifié²⁵» s'agissant des crédits alloués à la francophonie, outre les réelles difficultés auxquelles cela conduit en termes de d'évaluation de politique publique, entraîne également une diminution de l'efficacité globale: chevauchement de programmes, absence de coordination, crédits alloués pour des mêmes objectifs mais s'ignorant...

Tout cela conjugué, et au regard précisément de ces éléments, il peut être permis de soutenir l'idée d'une création d'un ministère délégué à la francophonie permettant de donner une véritable impulsion politique

à la politique francophone. Outre le symbole, qui a son importance, ce ministère permettrait de résoudre les incohérences décrites ci-dessus et garantir au projet francophone un budget dédié, un agenda et un horizon. De surcroit, il engagerait une nouvelle forme de foi, d'âme et d'impulsion pour un tel projet ainsi qu'une stratégie claire et une politique cohérente en adéquation avec les moyens qui lui seraient octroyés. Un tel cadre est nécessaire pour se projeter, construire d'une manière efficace, et, par ailleurs, rompre avec une certaine forme de renoncement qui existe aujourd'hui.

Il faut une volonté au sommet qui soit établie car la France est riche d'agents de grande qualité. Dûment orientés et encadrés, ils peuvent toujours produire des merveilles. Il faut décloisonner tous nos services à l'étranger, interrelier étroitement ceux qui travaillent dans le même pays. Favoriser partout où cela est pertinent la complémentarité de nos actions avec celles des autres pays francophones d'abord, puis des pays européens proches de nous (Italie, Espagne, Allemagne) ... Organiser la concertation avec les nationaux utiles, ainsi qu'avec nos grandes entreprises installées localement. Inciter fiscalement ces dernières à développer des formations en français pour leurs cadres supérieurs, à parrainer des manifestations culturelles françaises et franco-étrangères.

Nous pouvons encore faire de grandes choses avec les moyens qui sont les nôtres, à condition de les démultiplier, voire surmultiplier, par la volonté, l'imagination, la concertation et la coopération avec nos partenaires étrangers demandeurs. Mais ces instruments de rayonnement doivent être actionnés et soutenus par une haute volonté que seule une structure ministérielle dédiée peut incarner.

B. La coopération décentralisée, un levier pour le projet francophone

Il serait intéressant sinon pertinent de réfléchir à mettre en réseau nos collectivités territoriales – françaises et étrangères – au sein de l'espace francophone et engager plus largement, ces dernières, à mettre en place des actions de coopération. Ces actions décentralisées propres à la francophonie participeraient activement à développer le sentiment d'appartenance à la francophonie des citoyens. Il permettrait, de surcroit, de démultiplier les moyens à l'endroit de la francophonie. L'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) serait, à cet égard, un coordinateur pertinent pour organiser cette mise en réseau des collectivités territoriales.

(Compléter en intégrant le paragraphe dédié aux initiatives de la région IDF en la matière).

III.

La mobilité pour faire la communauté

A. La création d'un « Erasmus francophone »

Longtemps exprimée, l'idée de la création d'un programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les établissements d'enseignement supérieurs de la francophonie, sur le modèle du programme européen « Erasmus » est un projet assurément. Un espace universitaire francophone harmonisé où la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants serait loisible et favorisée : une mobilité du Sud vers le Nord comme du Nord vers le Sud et même entre pays du Sud ou entre pays du Nord. Ces échanges, outre les apports réels en termes de formation, de circulation des savoirs, de recherche et donc de production comme de création, favoriseraient et consolideraient indubitablement le développement d'un sentiment d'appartenance à la francophonie dans une logique comparable à celle du programme Erasmus vis-à-vis de l'Union Européenne. Il s'agit là d'une perspective envisageable qu'il conviendrait de mettre en œuvre progressivement et par étape.

Pour ce faire, et pour préparer à terme la mise en place d'un Erasmus francophone, il faut, en premier lieu, développer des partenariats entre les universités francophones. C'est une étape indispensable, et pour y répondre, plusieurs initiatives sont, là-encore, possibles. Il convient d'abord d'encourager et d'oeuvrer à la reconnaissance des périodes d'études effectuées à l'étranger par les universités d'origine. À cela s'ajoute également la nécessité de travailler à une reconnaissance mutuelle des formations entre les universités. S'agissant de celles ayant adopté le système L.M.D²⁶, l'entreprise est, à cet égard, facilitée, mais pour les autres, un travail plus complexe se profile. De surcroit, et dans le prolongement de ces reconnaissances, une mise en place de « Co diplomations » et de « cotutelles » de thèses semble également essentielle. Enfin, et de manière plus large, il faut contribuer à l'augmentation du nombre de coopérations entre les établissements supérieurs francophones au travers de programmes d'échanges de professeurs, de projets communs, d'actions d'assistance, et au-

delà, à toute initiative allant dans le sens d'un rapprochement des établissements et d'un travail en commun.

Toutes ces actions viseraient à promouvoir une politique de développement des partenariats entre les établissements supérieurs francophones. Il en existe d'ailleurs déjà plusieurs, mais il s'agirait de les multiplier et surtout de les intégrer dans un cadre général avec une forme de labellisation « francophone » afin d'en assurer, d'une part, la qualité, mais également, d'autre part, d'en assurer la visibilité et la reconnaissance. Le fil directeur étant la création d'un réseau le plus complet possible de partenariats d'universités et d'écoles supérieures dans une même perspective francophone. Ce point est important car s'il existe effectivement aujourd'hui des partenariats entre des universités de pays francophones, ils sont rarement construits justement dans cette perspective francophone²⁷.

De manière concrète, et dans cette perspective, le premier travail à engager serait celui d'un recensement des offres de formation francophone existantes ainsi que leur mise en valeur. Cette entreprise peut être faite en lien et en partenariat avec l'Agence Universitaire Francophone (AUF) qui dispose d'une cartographie des formations francophones recensant 240 établissements dans 50 pays. La production d'un état des lieux des « Co diplomations » et des « cotutelles » est également une mission nécessaire qu'il est, là-aussi, possible de réaliser avec l'AUF.

La multiplication des partenariats entre les établissements supérieurs francophones est un préalable à la constitution d'un projet d'outil de type Erasmus²⁸ en ce sens qu'ils initient et engagent un changement de paradigme nécessaire à la constitution et au succès d'un tel outil. Un projet tel que celui-ci nécessite une ambition et une volonté plus grande encore. Il appelle, en effet, des moyens, la constitution d'un fonds, la mise en place d'un accord-cadre et un travail sur ses déclinaisons. Sur ce chapitre, une expérience pilote peut être congrue si elle est menée et conduite par quelques pays pratiquant fortement les mobilités, d'envoi comme d'accueil, avec la fixation d'un cadre général applicable aux universités, incluant la reconnaissance mutuelle des périodes d'études et des diplômes, l'identification des crédits dédiés, la création d'un catalogue de formations concernées, respectant un référentiel de qualité et si possible une aide logistique à la mobilité.

Cette expérience pourrait par la suite, si elle s'avère réussie, être élargie à l'ensemble des pays francophones, avant, pourquoi pas, un élargissement plus grand encore vers les universités partout dans le monde disposant d'une filière francophone.

Ce projet pourrait légitimement être amorcé par l'axe franco-qubécois,

27. L'exemple de l'Université d'Ottawa au Canada est intéressant sur ce chapitre. Elle est l'une des rares universités francophones à mener une politique volontariste en la matière avec un objectif affiché d'accueillir 40% de francophones parmi ses étudiants étrangers.

28. À noter le projet « Horizons francophones » de l'AUF qui est un programme de formation d'excellence internationale comparable, dans sa philosophie au programme Erasmus.

en liaison avec les services chargés de la gestion des mobilités, et confié à l'AUF dont l'expérience et l'expertise sur ce sujet sont réelles. Cet axe semble, de fait, être un levier pertinent pour lancer un tel projet au regard de la politique – et des succès – que mène le Québec vis-à-vis de la francophonie, mais aussi au regard des différentes réalisations menées sur cette thématique dans ce pays.

Une politique visant à harmoniser l'espace universitaire francophone, à multiplier les partenariats entre ses établissements supérieurs et à construire un programme de mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs, sur modèle d'Erasmus, qui lui soit dédié, est une politique qui œuvre pour le rapprochement des peuples et qui répond à l'ambition à laquelle s'attache la francophonie.

B. Vers un visa francophone

Dans le prolongement de l'idée portée par la proposition d'un « Erasmus francophone », se trouve celle de décomplexifier l'obtention de visas français pour les ressortissants d'États francophones²⁹. Poumon et cœur de la francophonie, la France doit, en effet, être au premier rang pour favoriser et engager à la mobilité au sein de l'espace francophone ; et ceci en commençant par elle-même dans sa politique de délivrance de visas. Cela peut paraître incongru ou même paradoxal de promouvoir une telle entreprise dans une période où le contrôle des frontières et la maîtrise de l'immigration sont au cœur de tous les débats. Néanmoins, il nous semble que ce serait une erreur d'associer précisément Francophonie et immigration incontrôlée, et ce pour les raisons suivantes :

- Ce n'est pas la Francophonie qui renforce aujourd'hui les flux d'immigrants, mais à la fois la demande par nos entreprises de main-d'œuvre « bon marché » d'où qu'elle vienne, l'inadaptation et la défaillance des contrôles « Schengen » aux frontières de l'Union Européenne et les manquements de notre politique de lutte contre l'immigration illégale. À titre d'exemple, les immigrants sri-lankais, turcs, chinois, syriens, afghans... ne viennent pas de pays adhérents à l'OIF ;
- Les élites francophones iront malheureusement ailleurs qu'en France si nous érigéons un barrage de visas ;
- La France est depuis 1870 une terre d'immigration, comme le sont d'autres pays dynamiques (Brésil, Etats-Unis...) : Francophonie ou non, cela continuera.

En conséquence, c'est une politique d'immigration négociée avec nos partenaires de la Francophonie qui doit être construite et mise

en place, sur une base de réciprocité ou de contreparties. Politique qui se devra de définir les catégories d'immigrants admis en fonction de leurs pays d'origine, de leurs niveaux de qualification et de leur connaissance du français, et prenant en compte nos propres capacités à les accueillir déecmment. En somme, une politique volontariste mais réaliste.

Néanmoins, cela commence, de notre côté, par la mise en œuvre de dispositifs cohérents qui facilitent les déplacements. Car il est à noter, qu'à ce jour, les contraintes, aussi vexatoires qu'absurdes, dissuadent bien souvent de se projeter dans un horizon francophone partagé.

La première action à mener est la réduction des problèmes récurrents pour la délivrance de visas, qui nuisent à la Francophonie et éloignent des talents

Qu'il s'agisse des visas de long séjour ou des visas de circulation, leur délivrance est en progression globale s'agissant des ressortissants d'États membres de l'OIF. Elle est significative s'agissant des visas de court séjour délivrés. De même, le pourcentage de visas de circulation délivrés aux publics spécifiques (artistes, scientifiques, chercheurs) progresse également très fortement. Le taux de refus, élevé dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, est essentiellement lié à l'appréciation du risque migratoire, à la production de documents frauduleux (fausses invitations) ou à des informations communiquées ne permettant pas de s'assurer de la fiabilité de l'objet du séjour envisagé.

Néanmoins, de trop nombreux exemples de difficultés injustifiées d'obtention de visas ont été constatés, qu'il s'agisse de scientifiques, d'artistes, de chefs d'entreprises... Le département de l'Essonne, par exemple, rencontra de sérieuses et injustifiées difficultés en 2018 dans l'obtention de visas pour des artistes francophones alors programmés à « l'EM Fest »³⁰. Ceci en dépit du fait que ces artistes étaient pourtant portés par des élus de la République – organisateurs dudit évènement. Et cette illustration n'est pas isolée, il y a un sentiment d'arbitraire qui règne et qui est encore plus préjudiciable que la sévérité des critères d'octroi. Or, nous sommes convaincus que ces entraves à la circulation sont un coup porté à l'esprit et à l'idée francophone.

Le 12 octobre 2012 à Dakar – et le lendemain à Kinshasa – à l'occasion de l'ouverture du Sommet de la francophonie, le Président de la République François Hollande proposait, dans son discours, une simplification des procédures administratives. Perspective et volonté auxquelles nous souscrivons pleinement. Faisant, en effet, suite à une très ancienne demande des militants de la francophonie, les deux lignes directrices fixées au cours de ladite interventions étaient

30. L'Essonne Mali Festival organisé depuis plusieurs années sur le territoire essonnien et vitrine d'une coopération et d'une amitié de plus de 20 ans entre le Mali et l'Essonne.

les suivantes : faciliter l'entrée et le séjour en France des hommes d'affaires, des artistes et des créateurs et favoriser la délivrance de visas de long séjour aux étudiants étrangers à qui leur potentiel et leur maîtrise de notre langue permettront d'acquérir une réelle qualification et de trouver un emploi, en France ou dans leur pays.

Or, depuis lors, si des progrès incontestables ont effectivement été apportés en la matière, le handicap français en termes d'attractivité lié à la délivrance des visas reste cependant loin d'être comblé. Encore lors de la dernière rentrée universitaire, des délais très longs d'octroi des visas à des étudiants disposant d'un dossier académique impeccable ont été relevés, alors que les autres pays font preuve d'une bien plus grande rapidité. Pire, des étudiants ayant pourtant fait l'objet d'une sélection très sévère par des établissements français se sont vus refuser leur visa. C'est le cas d'étudiants indonésiens accueillis en Master à Sciences-Po Paris.

Nous savons par exemple que certains de nos partenaires européens (Allemagne, Irlande) ont supprimé les obligations de visa ou délivrent un visa à l'arrivée pour certains étudiants boursiers de programmes d'excellence scientifiques qui se traduiront mécaniquement par un renforcement de leur influence dans le pays d'origine. Les étudiants choisissant la France attendent la fin du mois d'août pour obtenir leur visa.... C'est d'autant plus incompréhensible lorsque ces programmes sont entièrement financés par des gouvernements étrangers. Une mesure radicale, comme l'instauration d'un visa à l'arrivée, devrait être instaurée et créerait un effet d'appel très fort.

Déjà, les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur ont pris l'initiative en mars 2013 de simplifier la délivrance des visas de circulation, valables entre six mois et cinq ans, pour les « talents étrangers », « universitaires, scientifiques, artistes ou les touristes ayant la France comme destination privilégiée ». Il s'agit de simplifier les procédures pour ceux « qui veulent créer des emplois, développer des échanges, participer à l'effort de recherche ou de création artistique », selon l'engagement de campagne du Président de la République François Hollande.

Ces nouvelles instructions données aux chefs de Postes, notamment l'élaboration et la mise à jour régulière des listes d'attention positives, permettent concrètement aux services de coopération et d'action culturelle de promouvoir les principaux acteurs de la relation bilatérale et indirectement de prendre en compte un critère linguistique.

Il est vrai qu'il est souvent soutenu que l'introduction d'un tel critère linguistique dans l'ordre juridique actuel se heurterait au principe d'intégration dans le code des visas unique européen de l'égalité

de traitement des demandeurs. Cet argument semble toutefois peu justifié car on ne voit pas bien en quoi précisément le fait de clarifier les critères ouvrant droit à des procédures simplifiées ou des titres de séjour spécifiques se heurterait au principe de l'égalité de traitement, alors même que des dispositifs favorables en faveur des talents sont mis en place sans que personne n'y voie une remise en cause de ce principe. En tout état de cause, si l'inquiétude est liée au risque migratoire, la prise en compte d'un critère ne se traduit pas par une automatичité de la délivrance.

Par ailleurs, certaines améliorations paraissent utiles, notamment pour les artistes francophones :

- la publicité autour des visas compétences et talents semble insuffisante ; ceux qui pourraient en bénéficier ignorent souvent leur existence ;
- pour l'examen des dossiers, il conviendrait de mieux prendre en compte la solidité des invités dans le domaine culturel (en particulier le sérieux de la déclaration en Préfecture, la légalité du contrat de travail, etc), les grands festivals étant souvent traités par les Consulats comme des petites associations. Ensuite, les invitations soutenues et financées par les Instituts Français locaux devraient être considérées favorablement, au lieu de quoi la France paie des billets d'avion à des artistes qui sont refoulés par les Consulats, y perdant financièrement et en crédibilité ;
- les visas précédemment obtenus et n'ayant donné lieu à aucune irrégularité de la part du « talent », devraient être renouvelés ;
- la discontinuité des tournées devrait donner lieu à une plus grande indulgence pour éviter les aller-retour inutiles entre deux représentations ou manifestations.

Mais la mobilité des francophones ne se pose pas uniquement à l'échelle de la France. C'est bien au sein de l'espace francophone que la circulation des personnes doit être facilitée et c'est dans cette perspective que la mise en place d'un visa francophone avait été proposée au Forum mondial de la langue française tenu à Québec en 2012. Cette proposition chemine depuis plusieurs années mais se heurte à de nombreux obstacles, à commencer par celui du risque migratoire.

L'adoption d'un critère linguistique par certains États francophones permettrait à terme de dépasser le strict cadre des accords bilatéraux pour organiser l'espace francophone indépendamment de la nationalité et donc du statut du français dans l'État d'origine (ou de

l'appartenance à l'OIF qui conduirait à faciliter l'entrée d'Émiratis au détriment des francophones brésiliens, japonais ou algériens). Cette perspective lointaine, pour ne pas s'éteindre, peut être entretenue, si une réflexion globale s'engage pour que :

- d'une part, tous les États francophones se dotent de dispositions spécifiques aux étudiants, aux universitaires, aux chercheurs, aux artistes, aux sportifs, aux journalistes et aux entrepreneurs. Elles pourraient prendre la forme d'un visa « talents » et d'un visa « affaires », le visa francophone des affaires étant une demande portée par le Forum francophone des Affaires, ou bien de règles qui permettraient de faciliter la délivrance de visa et l'octroi de visa multi-entrées « compétences et talents » ;
- d'autre part, une fois entré sur le territoire d'un État francophone, le visiteur puisse circuler dans d'autres États francophones. Un passeport économique et culturel de la francophonie pourrait ainsi être créé qui viendrait à l'appui des demandes de visas. Un sous-groupe dédié à la mobilité au sein de l'OIF mériterait d'être institué pour réfléchir aux conditions de mise en place d'un projet-pilote.

SOURCES DOCUMENTAIRES



LA FRANCE VRAIMENT

113, Rue Saint-Charles
75015 Paris

contact@lafrancevraiment.fr
www.lafrancevraiment.fr

Aurélie GROS - Présidente - 07 85 28 76 34
Stephane PELLET - Vice-Président - 06 85 08 93 80

twitter : @FranceVraiment / facebook



LA FRANCE
VRAIMENT !
LE MINISTÈRE DES CITOYENS !